



Repères

Le Plan vert,
une opportunité pour renforcer
l'ancrage territorial de tous les acteurs



Au même titre que l'Etat, les collectivités, les associations, les entreprises, la plupart de 300 établissements d'enseignement supérieur (220 grandes écoles et 80 universités environ) s'engagent depuis quelques années dans des démarches de développement durable. Cela au moment où les universités se réforment en profondeur et deviennent des gestionnaires à part entière d'un patrimoine immobilier immense et dégradé (18,7 millions de m² dont 35 % serait vétuste ou en mauvais état).

En continuité avec l'Agenda 21 de Rio en 1992, les lois Grenelle adoptées en 2009 et 2010 incitent officiellement les établissements à mettre en place un **Plan vert** pour les accompagner dans une stratégie globale de développement durable, touchant leur stratégie et gouvernance, leur politique sociale et ancrage territorial, leur gestion environnementale, l'enseignement et la formation, les activités de recherche¹.

Le Plan vert représente une opportunité pour poursuivre aujourd'hui les stratégies d'amélioration de leurs pratiques internes en faveur du développement durable, tout en renforçant, en externe, leur lien avec leur territoire d'implantation, autrement dit leur « **ancrage territorial** ». En effet, les établissements d'enseignement supérieur (ESS) constituent un vivier de compétences et une force d'innovation et participent au rayonnement économique de leur territoire. Grâce aux partenariats avec les acteurs locaux (entreprises, collectivités, autres établissements, en lien avec les institutions et les associations), ils se positionnent comme atout majeur en faveur du développement local.

Des textes de référence

La législation intègre progressivement les problématiques et enjeux du développement durable et il est primordial que les EES s'adaptent à ces nouvelles exigences juridiques.

Au niveau international

- **1994 : déclaration de Talloires** des présidents d'établissements d'enseignement supérieur du monde entier. Les campus signataires s'engagent dans un plan d'actions en dix points touchant à la sensibilisation au développement durable, la mise en pratique de principes de durabilité pour l'ensemble des activités de l'établissement, la collaboration dans les approches interdisciplinaires et implication des parties prenantes, etc. En janvier 2010, 413 universités et grandes écoles l'avaient signée (dont 162 aux Etats-Unis) - http://www.ulsf.org/pdf/French_TD.pdf

- **2005-2015 : décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD)** – lancée par l'UNESCO au niveau international, et appropriée par la communauté internationale de l'enseignement supérieur lors de la conférence sur le thème « mobiliser les universités en faveur du développement durable » (à Graz, le 20-23 avril 2005), son plan d'actions prévoit d' « *intégrer les questions et priorités liées au développement durable dans les politiques et les programmes de formation professionnelle dans toutes les écoles, les établissements d'éducation et de formation techniques et professionnelles, l'enseignement supérieur et les structures d'apprentissage tout au long de la vie* ». <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001540/154093F.pdf>

Au niveau national

- **10 août 2007 : loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)** – prévoit principalement que, d'ici à 2013, toutes les universités accèdent à l'autonomie dans le domaine budgétaire, de gestion de leurs ressources humaines et qu'elles deviennent propriétaires de leurs biens immobiliers. Elle encourage les partenariats entre universités et organismes publics et privés et vise à les rendre plus attractives. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315>

¹ Thématiques du référentiel Plan vert

- **février 2008 : lancement de l'Opération Campus** (ou Plan Campus) : appel à projet lancé par l'Etat et doté d'une enveloppe de 5 milliards d'euros pour faire émerger des campus d'excellence attractifs et compétitifs. Pour les dix campus retenus, les objectifs sont de mettre en cohérence leur projet avec son territoire, de répondre à une ambition pédagogique et scientifique de niveau international et d'améliorer leur situation immobilière.
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20637/l-operation-campus.html>
- **3 juillet 2008 : charte « Alliance des universités françaises en faveur du développement durable »** – adoptée par la CPU et qui engage les universités françaises à jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du développement durable - http://www.cpu.fr/fileadmin/fichiers/actu/Charte_DD_3_juillet_2008.pdf
- **3 août 2009 : loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (loi « Grenelle 1 »)** – son article 55 introduit l'obligation légale du Plan vert pour les campus.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-vert.html>
- **27 janvier 2010 : Nouvelle stratégie nationale du développement durable 2010-2013 (SNDD)** : Parmi les neuf défis, celui de la société de la connaissance prévoit « l'intégration du développement durable dans les stratégies des universités et grandes écoles par l'élaboration d'un plan vert pour les campus et la labellisation des universités et des grandes écoles sur la base de critères de développement durable ».
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000065/0000.pdf>
- **17 juin 2010 : conférence de presse CGE/CPU pour le lancement officiel du dispositif Plan vert**
http://www.cpu.fr/Conference_de_presse_du_17_jui.1072.0.html?L=qmjvftvuj

Des outils développement durable au service des établissements

- **Site www.campus-durables.org** : diffuse les pratiques exemplaires en matière de développement durable des universités, accompagner et facilite la mise en œuvre de ces pratiques à l'aide de fiches pratiques, d'outils, de retours d'expérience et d'indicateurs. Initié par Fondaterra et la Conférence des Présidents d'Universités (CPU)
- **Guide et site Campus responsable** : recense, chaque année depuis 2007, les bonnes pratiques des campus en matière de développement durable dans le cadre de la campagne « Campus responsables », initiée par Graine de changement – <http://www.campusresponsables.com/documents/GUIDE2008.pdf>
- **Cartographie énergie CO₂** : collecte de données énergétiques et CO₂ du parc universitaire français – CPU et CDC – 2008-2009 – <http://www.cartoco2campus.com>
- **StratEnergieCO₂** : logiciel gratuit de simulation de travaux de rénovation thermique, il complète la cartographie énergie CO₂ et son guide d'utilisation
http://www.cartoco2campus.com/img/documents/Guide_de_presentation_et_utilisation_de_StratEnergieCO2.pdf
- **Bilan carbone Campus** : outil gratuit et accessible en ligne – ADEME – janvier 2009 – <http://www.bilancarbonecampus.org>
- **Guide des bonnes pratiques en matière de développement durable dans les universités françaises 2008-2009** – enquête portant sur les thèmes du Plan vert – CPU – juin 2009 – <http://blog.univ-provence.fr/gallery/47/guide%20CPU.pdf>
- **Memento éco-campus** : guide complet qui structure de grands objectifs, puis les décline en actions concrètes, illustrées d'exemples et assorties de propositions d'indicateurs – CDC – février 2010 – http://www.cpu.fr/uploads/tx_publications/Memento_eco-campus_fev10.pdf
- **Benchmark sur les « initiatives campus verts » au niveau international** – Nobatek-écocampus, l'Université de Bordeaux et Bordeaux 1, avec l'appui d'EDF – mars 2010 - http://www.univ-bordeaux.fr/espace-telechargement/plaquettes-documents-info/UBx_Campusverts.pdf
- **EVADDES, outil d'auto-évaluation des établissements d'enseignement supérieur français dans le domaine du développement durable**, accessible en ligne – Fondaterra – 2010 - <http://www.evaddes.com>

Le Plan vert

Une quinzaine d'acteurs se sont mobilisés et concertés pour élaborer le Plan vert², rendu obligatoire pour les établissements d'enseignement supérieur par l'article 55 de la « loi Grenelle 1 » en 2009. Le document final se compose d'un canevas, qui décline les neuf défis lancés dans la SNDD, et d'un référentiel, outil de pilotage du Plan vert.

Les neuf défis du canevas

- Consommation et production durable
- Société de la connaissance
- Gouvernance
- Changement climatique et énergies
- Transport et mobilités durables
- Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Santé publique, prévention et gestion des risques
- Démographie, immigration, inclusion sociale
- Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

Article 55 de la loi Grenelle 1

Cet article est consacré aux établissements d'enseignement supérieur et stipule que « ... Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable ... ». Dans ce cadre, la Conférence des présidents d'université (CPU) et la Conférence des grandes écoles (CGE) ont élaboré ensemble un référentiel développement durable à l'attention de leurs établissements membres afin que ces derniers l'utilisent pour mettre en place des actions en faveur du développement durable et puissent solliciter une labellisation.

² la Conférence des grandes écoles, la Conférence des présidents d'universités, le Réseau français des étudiants pour le développement durable, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que Solar Generation, Fondaterra, Graines de changement, le Bureau national des élèves ingénieurs, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, la Commission du titre d'ingénieur...

Les quatre axes de l'ancrage territorial dans le référentiel d'évaluation du Plan vert

- ⇒ **Engagement de l'établissement vis-à-vis du développement économique et de son territoire** (développement de l'offre de formation au regard des besoins présents et futurs du territoire, partenariats de recherche avec les acteurs locaux, partage des infrastructures technologiques et de recherche, appartenance à un PRES, etc.).
- ⇒ **Ouverture socioculturelle de l'établissement à destination de la population locale** (mutualisation des services, proposition de formations à destination de la population locale en soirée et week-end, réalisation d'actions citoyennes sur le territoire, partenariat avec les écoles du territoire, organisation d'évènements ouverts au public, etc.).
- ⇒ **Intégration urbaine de l'établissement sur le territoire** (prise en compte des infrastructures du territoire lors de la conception des projets d'aménagements, mutualisation des infrastructures sportives et socioculturelles campus/territoire, mutualisation des parkings voire du parc de véhicules avec la collectivité locale).
- ⇒ **Implication de l'établissement dans la politique de développement durable du territoire** (soutien à la mise en œuvre de la politique sociale et environnementale via les projets étudiants ou la mise à disposition d'experts, inscription d'objectifs de développement durable dans le CPER, intégration des objectifs stratégiques territoriaux pour une adéquation des programmes campus et territoire, mise en place de comités d'orientation avec les collectivités locales, mise à disposition des indicateurs clés nécessaires pour le suivi de la politiques DD territoriale par le campus, etc.).

Téléchargement du Plan vert : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-vert.html>

Quelques initiatives d'EES en faveur de l'ancrage territorial

> Agenda 21 et Plan Climat territorial

- **HEI Lille** (Hautes études d'ingénieurs) répond par des études et du conseil aux attentes des collectivités territoriales et des entreprises : prestation d'études par des consultants de différents profils, tutorat de groupes d'étudiants stagiaires, etc. L'HEI Lille travaille sur des projets de recherche transdisciplinaires sur la ville durable. Il a participé à l'élaboration d'Agenda 21 dans les communes de la métropole lilloise et a obtenu le label *Agir ensemble pour une ville durable et solidaire* dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville de Lille.
- **ESCEM Tours-Poitiers** répond à des appels d'offres avec une société de conseil de niveau international pour accompagner entreprises et collectivités dans l'écriture de leur Agenda 21.
- **Université Pierre Mendès France Grenoble** a lancé en 2003 le projet d'Université citoyenne qui a pour objectif initial d'engager des travaux exploratoires afin d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie de réduction des gaz à effets de serre de l'établissement. Après deux ans d'études-diagnostics, le projet a atteint son premier objectif : en mai 2005, la présidence de l'UPMF a accepté de signer le Plan climat local de la communauté d'agglomération grenobloise (la Metro). Elle doit donc contribuer aujourd'hui aux objectifs généraux du PCL par un plan d'actions portant sur la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergies fossiles et sur la sensibilisation des étudiants et personnels de l'UPMF. Elle participe à des études avec la Metro sur le sujet (« du global au local : les PCET – une expérience en cours à Grenoble »), fait intervenir des experts dans les grands rendez-vous et a également de nombreux partenaires locaux sur les thématiques énergie-climat. **L'Université Joseph Fourier Grenoble** a adhéré au plan climat de l'agglomération grenobloise et a conduit une étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'université en lien avec le département développement durable de la Caisse des dépôts et consignation.

> Plan de déplacement

- **Université d'Orléans** : élaboration d'un Plan de déplacements des étudiants et employés en partenariat avec la région Centre, l'ADEME, la ville d'Orléans, l'agglomération et le CROUS Orléans-Tours. Le PDU de l'agglomération prévoit un partenariat élargi entre les différents acteurs institutionnels concernés par l'aménagement et la gestion du campus universitaire d'Orléans et les actions prévues portent sur l'aménagement de nouvelles circulations cyclistes, piétonnes et « handicapés » avec une meilleure accessibilité et une amélioration des itinéraires, la mise en place de stationnements sécurisés, l'investissement d'achat de vélos, la diffusion de l'information auprès des étudiants sur les possibilités de se déplacer autrement, la combinaison du vélo et des transports publics.
- **INP Toulouse** (Institut national polytechnique) a défini un schéma de circulation avec les collectivités de manière à favoriser les déplacements étudiants et universitaires les plus respectueux de l'environnement, en cohérence avec un schéma global d'aménagement du territoire intégrant les espaces liés aux activités universitaires et d'innovation.

> Création de chaires

- **PRES UniverSud Paris** (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) : cinq établissements (Université Paris-Sud 11, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Ecole normale supérieure de Cachan, Ecole centrale de Paris et Ecole supérieure d'électricité - Supélec) se sont associés, au sein du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur *UniverSud Paris*, pour créer avec cinq entreprises partenaires (Alstom, GDF-SUEZ, Italcementi, Saur, SNCF) et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) une chaire internationale sur les éco-innovations. Les thèmes abordés sont les énergies renouvelables, la biotechnologie, les transports propres ou la construction durable. L'objectif de cette chaire est de créer un centre d'excellence de formation (master international) et d'expertise basé sur de nouveaux liens entre la recherche, l'industrie, la finance et l'entrepreneuriat en Europe et sur lesquels pourront s'appuyer les partenaires.
- **Université Paris Dauphine 9** participe à une Chaire de finance et de développement durable avec deux entreprises mécènes fondatrices (EDF et CALyon).
- **Euromed Management Marseille** a signé une Chaire de « Développement durable, territoire et services » en 2007 avec la Poste, une Chaire « Finance autrement : investissement, solidarités, responsabilités » en juillet 2008 et une Chaire de Recherche « Achats durables et socialement responsables » le 01 avril 2010

> Sensibilisation, information, formation

- **Université Technologique de Troyes** : signature avec les pouvoirs locaux d'une charte contre les addictions qui a donné lieu à des actions de sensibilisation des étudiants aux dangers de l'alcool et la mise en place de navettes spéciales lors des grands événements (soirée des finaux, remise des diplômes, etc.). L'établissement est également partenaire de la Communauté d'agglomération de Troyes dans l'organisation de divers événements en lien avec le développement durable : rencontres de professionnels de l'écologie industrielle en France (du fait de son rôle de pilotage du Club d'écologie industrielle de l'Aube) et divers événements avec les écoles de la ville (semaine du DD, projet de covoiturage, clés de Troyes, réductions dans les lieux culturels...). L'association étudiante Eco-campus 3 et La roue verte initient aussi de nombreuses actions en faveur de l'environnement (utilisation du vélo, tri sélectif, économies d'énergie, apéros responsables, conférences, etc.). Les enjeux du développement durable sont également inclus dans les enseignements (master « ingénierie et Management de l'environnement et du développement durable »).
- **ENSTIMAC** (Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines Albi-Carmaux) a apporté un appui technique à la ville d'Albi lors du lancement d'une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie. Les étudiants ont organisé des réunions de quartier.
- **UPI** (Université professionnelle internationale) **Lyon René Cassin** s'implique dans plusieurs associations, entreprises et événements locaux, et a publié un guide de l'éco citoyenneté à Lyon en 2008 via les étudiants de l'association L'art et l'éco.

Les travaux 2010-2011 du Comité 21

Le Comité 21 travaille sur le thème « Plan vert et ancrage territorial » en s'appuyant sur son réseau et sur l'organisation d'un groupe de travail, le 13 octobre 2010. Ces travaux sont coordonnés par les programmes Territoires durables et Education au développement durable.

En 2011, il publiera une note synthétique intitulée *le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de tous les acteurs*.

Cette note aura pour objectifs de :

- aider les universités et grandes écoles à mieux comprendre et à s'approprier la notion d'ancrage territorial, les acteurs impliqués et leurs différents rôles ;
- faire comprendre aux acteurs du territoire comment ils peuvent impliquer les établissements dans le cadre de leur stratégie de développement durable (bénéficiaire, partenaire, partie prenante, etc.) ;
- fournir des pistes d'actions pour mettre en œuvre l'ancrage territorial à travers le Plan vert : bonnes pratiques existantes, recommandations.

Contacts :

Programme Education au développement durable :

- Christine Delhayé – 01 55 34 75 23 – delhayec@comite21.org

- Anne Lemaire – 01 55 34 75 25 – lemaire@comite21.org

Programme Territoires durables :

- Elise Gaultier – 01 55 34 75 27 – gaultier@comite21.org



Comité 21

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org